

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **54 (1918)**

Heft 14

PDF erstellt am: **26.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

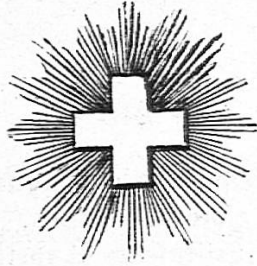
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

LIV^{me} ANNÉE

N^o 14
Série B



LAUSANNE
6 avril 1918

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Chronique vaudoise.* — *Chronique genevoise.* — *Chronique jurassienne.* — *Divers.* — PARTIE PRATIQUE : *Leçon de choses.* — *Rédaction-Composition.* — *Récitation.* — *Comptabilité.* — *Lecture.* — *L'expérimentation scientifique à l'école primaire.* — *Le dessin à l'école primaire.*

CHRONIQUE VAUDOISE

Etant donné une quinzaine où — heureusement! — aucun décès ne nous est signalé, où rien ne s'est passé sur aucun point de notre beau canton de Vaud, où nul événement n'est venu troubler le monde scolaire, tout au souci des prochains examens, comment votre chroniqueur doit-il s'y prendre pour écrire une chronique ?

Il pourrait, sans doute, vous apprendre que la Municipalité d'Yverdon propose la création d'un contrôle sanitaire scolaire dès le printemps 1918, contrôle qui comprendra un casier sanitaire pour chaque élève, la nomination d'un médecin des écoles et d'aides volontaires, la visite dentaire, l'installation d'un local de désinfection... ; mais vous avez pu lire cette bonne nouvelle dans les journaux quotidiens.

Il pourrait vous parler d'une circulaire que le Département de l'Instruction publique a fait parvenir dernièrement aux Municipalités, aux Commissions scolaires et au Corps enseignant (en leur transmettant la loi du 20 février 1918), où, à côté de judicieux conseils, il rappelle aux autorités communales — et ce rappel est nécessaire — que l'art. 74 de la loi spécifie que chaque membre du personnel enseignant a droit à un logement convenable ou, à défaut, à une indemnité équitable, et où il nous assure que nous pouvons compter sur son concours actif dans l'accomplissement de notre tâche difficile... mais vous avez pris connaissance de toutes ces choses dans la circulaire elle-même, et il n'est pas indispensable que je vous la résume ici...

Le mieux est donc que le chroniqueur n'écrive pas de chronique. A. R.

*** **Ecoles normales.** — Mardi 2 avril a eu lieu, en présence de M. le conseiller d'Etat Dubuis, la séance de distribution des brevets pour l'enseignement primaire, aux élèves ayant subi avec succès les examens de sortie des Ecoles normales. La cérémonie a été ouverte par une prière de M. Chamorel,

professeur. On a entendu d'éloquentes allocutions de M. J. Savary, directeur, et de M. Dubuis, puis un beau chant des élèves.

Voici la liste des nouveaux instituteurs et institutrices :

Brevet pour l'enseignement primaire.

MM. Emile Barby, d'Assens; William Beauverd, Chavornay; Henri Bex, Duillier; Ami Borloz, Ormont-dessous; Victor Chabloz, Vaugondry; Emile Durgniat, Ormont-dessous; Armand Cuany, Chevroux; Henri Michot, Vaultion; Auguste Mœsching, Gessenay (Berne); Marc Noverraz, Cully; Paul Piot, Pailly; Paul Reymond, l'Abbaye; Walter Thomi, Oberburg (Berne); Jean Willenegger, Muhleberg (Berne).

Mlles Cécile Anken, de Tolochenaz; Hélène Baehler, Blumenstein (Berne); Nelly Balissat, Lutry; Esther Blanc, Lausanne; Berthe Burgdorfer, Eggiwil (Soleure); Elisabeth Curchod, Dommartin; Marcelle Favre, Lucens; Susanne Gilliard, Montpreveyres; Violette Golay, Le Lieu; Edith Jaques, Ste-Croix; Rose Jordan, Mézières; Lucy Magnin, Corcelles-sur-Chavornay; Marianne Nicolas, Carrouge; Constance Pahud, Ogens; Germaine Pitton, Oppens; Eugénie Rochat, Ectépens; Berthe Roulet, Missy; Martha Schmid, Ergisch (Valais); Yvonne Thévoz, Missy; Germaine Vaudroz, Aigle.

Brevet pour maîtresses d'écoles enfantines.

Mlles Marguerite Apothéloz, d'Onnens; Nelly Bron, Lutry; Clara Burdet, Ursins; Marguerite Hédiguer, Montherond; Edina Hoffmann, St-Triphon; Fanny Maccaud, Echallens; Nelly Parlier, Ollon; Dora Payot, Corcelles-sur-Concise; Augusta Richon, Tour-de-Peilz; Susanne Rochat, l'Abbaye; Jeanne Strudel, Belmont-sur-Lausanne; Marie Yaux, Les Planches (Montreux).

Brevet pour maîtresses de travaux à l'aiguille.

Mme Hélène Bavaud-Mayor, d'Echallens; Mlles Clara Burdet, Ursins; Elise Burdet, Ursins; Eugénie Bussy, Crissier; Germaine Magnin, Montricher; Elise Morel, Rossenges; Nelly Parlier, Ollon; Rosa Payot, Corcelles-sur-Concise; Henriette Regamey, Lausanne; Suzanne Rochat, l'Abbaye; Elisabeth Vollenweider, Mettmenstetten; Marie Yaux, Les Planches (Montreux); Marguerite Zbinden, Payerne.

Prix. — Les prix suivants ont été décernés : Prix Louis Pelet (application), Mlle Constance Pahud. — Prix F. Cornamusaz (français), Mlle Edith Jaques et M. Walter Thomi. — Prix C.-C. Dénéreaz (chant), M. Victor Chabloz et Walter Thomi. — Prix de la Société vaudoise des Beaux-Arts, Mlles Nelly Balissat et Hélène Bähler.

***** Diplôme d'enseignement primaire supérieur.** — MM. les instituteurs et Mlle l'institutrice dont les noms suivent ont obtenu le diplôme d'enseignement primaire supérieur en automne 1917 :

MM. Foretay, Charles, à Montricher; Peitrequin, Henri, à Goumoëns-la-Ville; et Mlle Guignard, Georgette, à La Sarraz.

CHRONIQUE GENEVOISE

Institut J.-J. Rousseau.

Le semestre d'hiver qui vient de se clore aura été marqué par deux initiatives nouvelles sur des voies qui depuis quelque temps déjà paraissaient naturellement ouvertes à nos pas.

Profitant de la présence parmi nous de M. Fontègne dont la compétence est si grande en tout ce qui touche à l'enseignement professionnel, nous avons abordé le sujet, très actuel partout, de l'étude des *aptitudes professionnelles*. L'Institut a fait savoir aux sociétés d'apprentissage qu'il ouvrait une consultation spéciale pour apprentis des deux sexes, le jeudi de 11 heures à midi. Un questionnaire relatif aux faits et aux aptitudes des jeunes gens a été élaboré qui, dans une certaine mesure, aidera à les conseiller sur les professions où ils ont le plus de chance de réussir. En même temps M. Fontègne, assisté de M. Solari, a entrepris et mené à bien des recherches expérimentales sur les aptitudes caractéristiques des téléphonistes. Il a pour ces recherches trouvé l'aide la plus complaisante dans la Direction des Téléphones.

La Maison des Petits de l'Institut J.-J. Rousseau se développant d'une façon très réjouissante, on pouvait craindre qu'elle ne vint ajouter une école privée de plus à toutes celles qui déjà existent à Genève. Pour parer à cet inconvénient, l'Institut J.-J. Rousseau a pris l'initiative d'un rapprochement entre écoles particulières; il peut aujourd'hui, d'accord avec les directeurs des écoles de Florissant et de Contamines et celle du Gymnase libre, annoncer pour le mois de septembre l'ouverture d'une *Ecole Rod. Töpffer* résultant de la fusion de ces écoles. L'École, administrée par l'Institut, sera dirigée par M. Du Pasquier et bénéficiera de l'enseignement de la plupart des collaborateurs des quatre écoles : MM. Clerc, Dumur, Meyhoffer, Mmes Grandjean, Bonnard, Georges, Savary, Guibat, entre autres. La Maison des Petits continuera sa belle activité dans la même direction que par le passé. Les élèves de l'école pourront joindre la filière officielle soit en entrant au Collège, soit en se présentant aux examens de maturité. B.

CHRONIQUE JURASSIENNE

Examens du brevet primaire. — Ils ont eu lieu à l'école normale de Porrentruy, les 15 et 16 mars. Les dix élèves de la série sortante ont reçu ou recevront le brevet, car trois candidats n'avaient pas atteint l'âge légal.

Les dix nouveaux instituteurs sont :

1. Allemand René, Evilard; 2. Fell Georges, Bienne; 3. Fleury Charles, Charmoille; 4. Henner Joseph, Saignelégier; 5. Paupe Henri, Soubey; 6. Piquerez Edmond, Bienne; 7. Røetlisberger Edouard, Sonceboz; 8. Simon Henri, Delémont; 9. Wuilleumier Daniel, Tavannes; 10. Wyss Francis, Reconvilier.

La commission du brevet constate que l'enseignement de la gymnastique est insuffisant par le fait de l'occupation de la salle de gymnastique depuis plusieurs années par la troupe. Les résultats dans la langue maternelle ont aussi fait l'objet d'un échange de remarques et d'observations.

H. GOBAT.

***** Transfert de l'école normale de Hindelbank.** — L'école normale allemande des institutrices sera transférée de Hindelbank à Thoune ; elle aura trois classes successives au lieu d'une. La convention passée, en novembre 1917, entre l'Etat de Berne et la commune de Thoune a été ratifiée par le Grand Conseil le 19 mars dernier. Le Grand Conseil a également ouvert un crédit de fr. 500 000 pour la construction d'un bâtiment neuf. La ville de Thoune met un terrain approprié à la disposition de l'Etat et fait des conditions de faveur pour l'entretien des rues, la livraison du gaz et de l'électricité.

La Direction de l'instruction publique a, en outre, à sa disposition un crédit de fr. 50 000 pour l'achat du mobilier.

La solution qui consistait à transformer l'école normale de la ville de Berne en établissement de l'Etat n'a pas trouvé l'approbation générale, pas plus au Grand Conseil qu'au Conseil exécutif.

H. GOBAT.

***** Indemnités de cherté de vie.** — Le 13 mars, le Grand Conseil a adopté un décret relatif aux indemnités de cherté de vie.

L'art. 10 ouvre un crédit de fr. 500 000 destiné au corps enseignant primaire et secondaire ainsi qu'aux maîtresses d'ouvrages. C'est là le maximum de la compétence du Grand Conseil. Un crédit plus élevé eût dû passer par les fourches caudines de la votation populaire.

L'art. 11 accorde une allocation de fr. 100, pouvant exceptionnellement être portée à fr. 300, aux instituteurs primaires et secondaires pensionnés par l'Etat ou par la caisse d'assurance des instituteurs. Les veuves et orphelins d'instituteurs pensionnés par la caisse d'assurance recevront la même indemnité de cherté de vie.

Le Grand Conseil a chargé en outre le Conseil exécutif de lui soumettre sans délai un projet de loi réglant cette question des indemnités de vie chère pour tout le personnel des écoles communales.

Le principe à la base du projet sera, nous l'espérons, d'intéresser fortement les communes à cette œuvre de solidarité sociale et de faire augmenter considérablement les indemnités pour tous les membres du corps enseignant et non pour une partie seulement, comme on l'a pratiqué jusqu'ici.

H. GOBAT.

******* Sur le même sujet, nous avons reçu la lettre suivante du Comité de la Société cantonale des instituteurs bernois :

En date du 13 mars 1918, le Grand Conseil du canton de Berne a accepté à l'unanimité le décret relatif aux allocations à verser, pour la vie chère, aux fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat. Aux termes de ce décret, les instituteurs et institutrices mariés, dont les traitements ne dépassent pas fr. 4000 toucheront une indemnité de fr. 800 ; les maîtres et maîtresses au traitement de fr. 4000 à fr. 6000 recevront fr. 700, et il sera alloué fr. 600 aux traitements supérieurs à fr. 6000. A ces suppléments de traitement, il faut ajouter fr. 100 pour chaque enfant ayant moins de 18 ans.

Les allocations aux célibataires sont les suivantes :

jusqu'à fr. 4000 de traitement . . .	fr. 500
pour plus de fr. 4000	fr. 400

L'art. 10, relatif aux sommes à allouer, est ainsi conçu : le Grand Conseil

charge le Conseil exécutif d'élaborer immédiatement un projet de loi réglant les allocations à accorder au Corps enseignant. Un crédit de fr. 500 000 est à disposition à cet effet.

Dans maints cercles d'instituteurs, on estime qu'il aurait mieux valu ne pas fixer une somme à forfait, car on craint qu'il ne s'agisse, comme l'année dernière, d'une somme globale à distribuer selon le degré de nécessité des personnes à indemniser. Ce n'est cependant pas le cas. Voici comment il faut envisager la chose : Les traitements d'instituteurs ne peuvent malheureusement pas être réglés par le Grand Conseil ; les tentatives, à ce sujet, n'ont abouti à aucun résultat jusqu'ici. Ainsi donc, toute augmentation de traitement doit être soumise à l'approbation du peuple, et, conséquemment, aussi les allocations de renchérissement, pour autant que leur montant dépasse le chiffre de fr. 500 000. (Voir art. 6, alinéa 4 de la Constitution de l'Etat.) Cela étant, le Grand Conseil eût pu, de son propre chef, fixer une somme supérieure à fr. 500 000 et soumettre sa décision à la ratification du peuple en avril prochain. Toutefois, en procédant de la sorte, il se fût trouvé dans l'impossibilité d'obliger les communes à verser des indemnités minimales au montant tout à fait déterminé. Les expériences faites en 1917 ne doivent pas se renouveler ; aussi avons-nous, sans arrière-pensée, consenti au règlement légal de la question.

En séance du Grand Conseil, M. Mühlethaler, d'accord avec le Comité central de la Société des Instituteurs bernois, a abondé dans le même sens, tout en ne manquant pas de relever les conditions auxquelles nous avons donné notre acquiescement.

Ces conditions sont les suivantes :

1^o La loi doit être élaborée dans le plus bref délai pour être soumise à la votation populaire en automne 1918 au plus tard ; elle doit être à effet rétroactif au 1^{er} janvier 1918.

2^o Le Corps enseignant doit obtenir, en tout, de l'Etat et de la commune, la même allocation que les fonctionnaires de l'Etat.

Nous pouvons certifier que la Direction de l'Instruction publique a déjà élaboré un projet de loi qui, à vrai dire, n'est pas tout à fait aussi avantageux que nos postulats.

Il va de soi que nous n'avons pas négligé de transmettre nos revendications aux autorités, et que nous ne manquerons pas non plus de défendre nos intérêts aux prochaines délibérations du Grand Conseil.

Il ne faut donc attribuer au crédit de fr. 500 000 que le caractère d'un paiement partiel, dont la distribution ne se fera pas sur les mêmes normes que précédemment.

Le Comité central du B. L. V.

DIVERS

Education nationale. — La *Commission d'Education nationale* de l'Alliance de Sociétés féminines suisses a reçu, entre autres réponses intéressantes à sa *Circulaire aux Sociétés d'Institutrices* faisant partie de l'Alliance, du 9 janvier dernier, la communication suivante de M^{lle} Anna Keller, présidente de la section de Bâle-Ville, au nom du Comité de la section. La circulaire sus-

mentionnée faisait appel à la collaboration du personnel enseignant primaire féminin pour l'œuvre patriotique que poursuit la Commission.

« A Bâle, le *Synode scolaire* a nommé une *Commission d'Education civique* qui comprend des instituteurs et des institutrices de tous les degrés d'enseignement ; même les institutrices fröbeliennes des classes enfantines sont représentées. Des *leçons d'éducation nationale* sont prévues à tous les degrés scolaires et des *cours-conférences sur l'histoire suisse contemporaine* (histoire économique, juridique, politique) sont en voie d'organisation. L'influence de la Commission s'exerce sur les programmes et une attention toute spéciale est vouée aux méthodes d'enseignement. Pourvu qu'ils s'intéressent à la question, tous les instituteurs des deux sexes ont d'abondantes occasions de développement dans ce domaine.

» En outre, l'Union des femmes de Bâle (*Basler Frauenverein*) organise chaque hiver, depuis quatre ans déjà, des *Cours sociaux* avec conférences sur des questions de politique, d'histoire, d'économie publique, etc. Ces cours sont extrêmement suivis.

» Pour ce qui est de notre *Ecole normale d'Institutrices*, les circonstances y sont on ne peut plus favorables. M. le recteur Barth, qui en est le directeur, fait partie de la Commission d'Education civique mentionnée ci-dessus. Il s'intéresse vivement au problème et s'attache à réaliser dans son établissement tout ce qui lui semble devoir contribuer à son heureuse solution.

» La Commission repousse en principe l'introduction d'une branche spéciale dénommée « Notions de civisme » ; mais elle veut que toutes les branches, du calcul à l'histoire, concourent à l'éducation civique. En cette matière, elle fait porter l'accent non sur l'*instruction* mais sur l'*éducation*, visant non pas tant la connaissance que la volonté en vue de l'action.

» Le corps enseignant bâlois va donc de l'avant avec ensemble, des personnalités remuantes marchant en tête du mouvement. Naturellement les institutrices déjà en fonctions ne peuvent être forcées de s'y joindre et il y en a encore qui demeurent indifférentes, mais la plupart témoignent au contraire d'un vif intérêt. Par contre, les jeunes qui sont encore sur les bancs de l'Ecole normale sont privilégiées à tous égards. Quelques-uns de leurs professeurs font partie de l'Association pour le suffrage féminin et l'un d'eux est même membre du Comité.

» Il n'y a donc pas lieu à Bâle d'entreprendre quelque chose de nouveau. Nous pouvons nous borner à attendre avec confiance le développement progressif du courant déjà existant.

» L'Etat soutient les efforts de la Commission en prenant à sa charge les frais des cours et en salariant les professeurs de l'Université qui font les conférences destinées au personnel enseignant. Nous en souhaitons autant à tous les cantons ou communes de notre pays. » *(Communiqué par M^{lle} E. Serment.)*

*** **L'Espéranto à l'école primaire.** *(Communiqué.)* — Pendant l'année scolaire 1916-1917, l'Espéranto fut enseigné à l'école primaire d'*Eccles* (près Manchester), mais uniquement dans les quatre classes supérieures. Les élèves de la première classe de garçons (40) et de la première de filles (40) avaient deux leçons hebdomadaires de quarante-cinq minutes ; ceux de la deuxième classe (60 garçons et 60 filles) n'ont eu qu'une seule leçon de quarante-cinq minutes, chaque semaine.

« Je n'ai jamais fait une expérience qui ait produit des résultats aussi satisfaisants, et voilà trente-cinq ans que je suis directeur de cette école, écrit M. Sanderson dans son rapport. Les leçons commencèrent en septembre 1916 et peu de temps après les enfants se mirent à correspondre avec l'étranger. Ils ont déjà expédié et reçu une centaine de lettres et de cartes postales de toutes les parties du monde. Les enfants trouvent un grand plaisir à cette correspondance.

» Mais c'est plutôt en me plaçant au point de vue pédagogique qu'au point de vue commercial que je recommande l'introduction de l'Esperanto dans nos écoles primaires.

» Depuis qu'ils ont appris l'Esperanto, nos élèves connaissent mieux leur langue maternelle ; ils s'expriment oralement et par écrit avec plus d'exactitude et beaucoup plus de clarté qu'auparavant. Ils trouvent plus d'intérêt à leurs leçons de géographie depuis qu'ils peuvent correspondre avec de petits camarades de l'étranger. »

« Ce qui me semble le plus important, nous écrit M. S., c'est qu'une année scolaire suffit pleinement pour apprendre l'Esperanto et pour obtenir ces résultats.

» D'un point de vue purement pratique, je puis affirmer que l'enseignement de l'Esperanto donne les mêmes résultats que l'enseignement du latin, c'est-à-dire que l'enfant apprend à mieux connaître sa langue maternelle et en même temps cela lui donne une base solide qui lui facilitera l'étude des autres langues étrangères. »

Notons qu'au moment où l'Esperanto fut introduit à la Green Lane County School, M. Sanderson n'était point encore espérantiste, il ne s'est mis à apprendre l'Esperanto que lorsqu'il se fut rendu compte de sa facilité et de son utilité. Actuellement, depuis septembre 1917, deux cents autres enfants de cette école apprennent l'Esperanto.

W. de L.

N.-B. — Des renseignements sur l'Esperanto et de petites grammaires à 10 cts sont fournis par le soussigné, W. de Lerber, lic. litt., Grancy, 29, Lausanne.

PARTIE PRATIQUE

Pour les petits.

LEÇON DE CHOSES

Une plume d'oiseau.

MATÉRIEL : Demander aux élèves d'apporter des plumes d'oiseau. — Un peu d'eau, une paire de ciseaux, un canif et des allumettes.

LEÇON : Faire dire par les enfants la couleur des plumes qu'ils ont apportées ; faire remarquer la variété et la beauté des couleurs de certaines plumes (paon, faisan, coq, perroquet, etc.). Montrer et décrire une plume d'oiseau. Elle est longue, mince, étroite, blanche. — Observer la tige : très fine à une extrémité, plus grosse à l'autre ; elle est lisse, brillante, arrondie dessus ; elle a une rainure en

dessous. — Le long de la tige sont attachées les barbes. Les barbes sont dirigées vers le haut en lignes obliques ; leur longueur est très variable (dans quelques plumes, celles de droite et celles de gauche ne sont pas d'égale grandeur). Les barbes forment une pointe ou une partie arrondie à l'extrémité de la tige.

A partir du point où s'arrêtent les barbes, la tige devient creuse et ressemble à un tube resserré au bout. La tige est flexible ; si on la plie trop, une cassure se marque, mais la tige ne se brise pas. — Couper le tube avec des ciseaux ; examiner l'intérieur qui contient une petite peau mince, légère, transparente. — Avec un canif, tailler le tube de la plume ; former une pointe que l'on fendra dans le sens de la longueur. Montrer qu'on peut alors s'en servir pour écrire. Autrefois, on n'avait que les plumes d'oie pour écrire.

Approcher une allumette enflammée d'une plume : les barbes brûlent rapidement en se retournant, se recroquevillant, en faisant entendre un bruissement et en répandant une mauvaise odeur.

Jeter une plume dans l'eau : elle flotte, car elle est très légère. — Observer du duvet ; souffler dessus pour le faire voler.

Faire trouver par les enfants les usages des plumes et du duvet.

RÉDACTION-COMPOSITION

EXERCICES D'INVENTION ET DE RÉFLEXION (Suite).

a) *Degré intermédiaire.*

80. Une devinette.

SOMMAIRE : Racontez comment vous avez posé une devinette à votre petite sœur, qui bientôt a « donné sa langue au chat ». — Indiquez le « mot de l'énigme ».

SUJET TRAITÉ : Hier soir, après avoir terminé mes devoirs, je me suis amusé avec ma petite sœur. Je lui ai posé la devinette suivante :

Je prends une pierre rouge ; je la jette dans l'eau ; elle devient toute noire. Dis-moi le nom de cette pierre ?

Ma petite sœur a réfléchi et cherché pendant quelques minutes. Puis, voyant qu'elle ne pouvait deviner, elle m'a dit : « Je donne ma langue au chat ! »

Tout heureux, je lui dis en riant : Eh bien ! c'est du charbon.

81. Que faites-vous pour aider vos parents ?

SOMMAIRE : Peu de temps libre, mais bien employé. — Soins aux animaux. — Petits travaux du ménage. — Travaux agricoles. — Commissions. — Joie de pouvoir se rendre utile.

SUJET TRAITÉ : A dix ans, un garçon ne peut pas encore faire de gros travaux, et puis la classe ne laisse guère de temps libre. Pourtant, s'il est actif et de bonne volonté, il trouve bien des moyens de se rendre utile chez lui. A la ferme de mon père, c'est moi qui soigne les lapins et la volaille au retour de l'école. Je mène les vaches à l'abreuvoir et, en automne, je les garde dans les prés. Je scie le bois et je prépare les petits fagots pour allumer le feu qui fait bouillir la soupe.

Au temps de la moisson, je pose les liens sous les gerbes et, en automne, j'aide à faire la récolte des pommes et des noix. En tout temps, je suis toujours prêt, avec mes jambes agiles, à faire les commissions de mon père ou de ma mère. Je suis fier de pouvoir rendre service et heureux de soulager un peu mes parents dans leurs rudes travaux. C'est bien le moins que je puisse faire pour eux.

b) *Degré supérieur.*

93. La guerre.

SOMMAIRE : Résumez succinctement les principaux faits de la guerre actuelle. Causes, alliances, batailles, procédés de combats.

94. Touchante solidarité.

SOMMAIRE : Vous avez vu deux victimes de la guerre, deux soldats se promener. L'un est amputé d'un bras, il guide cependant son malheureux compagnon dont la démarche est hésitante, car il est atteint d'une horrible infirmité que vous devinez. Votre cœur se serre douloureusement. Que ressentez-vous ? A quoi pensez-vous ?

95. L'entrave au commerce.

SOMMAIRE : Un commerçant se plaint devant vous des mesures prises par les Autorités pour restreindre le nombre des heures d'éclairage dans les magasins. « Ce sont, dit-il, des entraves au commerce. » Répondez-lui.

96. Ce que nous devons à la société.

SOMMAIRE : Quels services chacun de vous pourra-t-il rendre un jour à la société ? Comment faut-il s'y préparer ? — Services que nous recevons de la société, obligation d'être à notre tour utile aux autres. — Services que nous pourrons rendre par nos conseils, par le bon exemple de notre conduite, par l'accomplissement régulier de nos devoirs professionnels. — Nécessité d'acquérir l'instruction, les qualités, le savoir-faire qui nous rendront utile aux autres. — Possibilité de nous rendre utile dès à présent à nos camarades ; services à leur rendre.

97. En bonne santé.

SOMMAIRE : Quels sont les avantages d'une bonne santé ? Que ferez-vous pour tâcher de la conserver longtemps ?

SUJET TRAITÉ : Une bonne santé est indispensable ; elle permet de lutter contre les difficultés et de les surmonter. Les personnes malades ont toujours l'esprit hanté par le mal qui les ronge ! Alors, elles sont mornes, abattues ; leur volonté est comme paralysée. Un homme qui se porte bien, au contraire, rend de nombreux services à ses semblables et à la société. Pour lui, les difficultés de la vie ne sont rien ; il les surmonte avec peu de peine, tandis que le faible ne peut les vaincre. La richesse d'un pays dépend de la santé de ses habitants ; plus les habitants sont forts, plus ils travaillent et plus le pays prospère. Nous devons donc veiller à notre santé avec une grande attention.

Je tâcherai de conserver la mienne le plus longtemps possible en suivant le mieux que je pourrai les règles de l'hygiène. Je tiendrai en état constant de pro-

prété mon corps et mes vêtements; j'éviterai les excès dans toutes choses; je veillerai à ce que mon corps reste souple et dispos en pratiquant le plus possible la gymnastique, la marche, la course, sports pratiques et peu coûteux. Je ne demanderai point à mes forces de trop grands efforts pour satisfaire un orgueil mal placé, car ces efforts peuvent amener de graves maladies. En un mot, je ferai tout mon possible pour rester longtemps en bonne santé.

RÉCITATION

La leçon de l'oiseau,

par JEAN RAMEAU.

Lorsque les oisillons candides Ont la force d'ouvrir les yeux, Et peuvent voir les bois splendides, Les champs, les fleurs, les eaux, les	Oh! leurs parents en belles proses, Que nul savant ne comprendrait, Leur expliquent l'azur, les roses, Les étoiles et la forêt!
[cieux.	
Puis ce sont des apprentissages, Leçons de chant ou de maintien, Que les petits oiseaux très sages Écoutent en s'appliquant bien.	« Cuic ! » dit la maman la première; « Cuic ! » répète chaque oiselet En zézayant, à sa manière, Un peu moins à chaque couplet.
« Cuic-Cuic ! » Et le petit élève De cuic en cuic apprend le chant Qu'on dit à l'aube qui se lève, Et qu'on dit au soleil couchant.	Ensuite, on le prend, on le pousse; Il fait son premier pas ! Il va Et vient au bord du nid de mousse Où sa mère, hier, le couva.
Il veut voler, mais le vertige Le saisit ! Le ciel est si grand ! Il voit son père qui voltige Pour lui montrer comme on s'y prend !	Et, par un matin où la brise Balance le vieux nid quitté, Il part dans l'azur qui le grise, Il part, il vole dans l'été !

COMPTABILITÉ

Suite des réponses avec indications sommaires sur les solutions des problèmes de comptabilité du recueil de calcul à l'usage des élèves du degré supérieur des écoles primaires vaudoises. (Voir *Educateur* Nos 2 et 10, pages 29 et 156.)

Degré supérieur. — Troisième année.

N° 1. Surface du palier	3,718 m ²
Surface du vestibule	8,8088 m ²
	Total 12,5268 m ² = 314 briques.
fr. 50, 24 + 5 + 4 + 2,25 + 4 + 0,20 + 4,50 + 17,50 + 10 =	fr. 97,69.
N° 2. Dépenses : fr. 890 + 25 + 30,60 + 27,50 + 55 + 85 + 110 + 77,50	
+ 325,80 + 45 + 220 + 61,60 + 198 + 26,40 + 67 + 110 + 19,50 + 110	
+ 132,50 + rapport net fr. 904,60 = fr. 3521	
Recettes : fr. 3500 + 21 = fr. 3521.	
Dépenses de l'année précédente fr. 2616,40	
Rendement fr. 1283,31 + 6,99 = fr. 1290,30	
	Perte fr. 1326,10

N° 3. Dépenses : fr. 170 + 493,40 + 44,44 + 17,60 + 146,25 + 46,67 + 66,67 + 44,44 + 180 + 85 + rapport net 68,48 = fr. 1362,95

Rendement : 266,7 quintaux à fr. 4,50 = fr. 1200,15 }
Plus-value de fumure $\frac{1}{3}$ de fr. 488,40 = fr. 162,80 } = fr. 4362,95

N° 4. Dépenses : fr. 163,75 + 16,40 + bénéfice 54,35 = fr. 234,50.

Produit : 42,20 + 26,69 + 36,65 + 48,18 + 20,16 + 14,08 + 25,50 + 13,44 + dépouilles 7,60 = fr. 234,50.

N° 5. Dépenses : fr. 394,20 + 7,30 + 29,20 + 73 + 90 + 20 = fr. 613,70.

Recettes : fr. 45 + 329,70 + 120,45 + perte 118,55 = fr. 613,70.

N° 6. Dépenses : fr. 148,50 + 23,10 + 19,80 + 120 + 24 + 56 + 10 + 48 + 20 + 7,30 + 29,20 + 73 + 90 + 10 + rapport net 3,55 = fr. 682,45.

Recettes : fr. 45 + 511 + 126 45 = fr. 682, 45.

N° 7. Dépenses : première année, fr. 144 + 31,80 + 18,55 + 8,61 + 13,25 + 10,60 + 2,65 = fr. 229,46

Deuxième année, fr. 87,60 + 76,65 + 23,72 + 36,50 + 29,20 + 7,30 = fr. 260,97

Troisième année, fr. 109,50 + 102,20 + 47,45 + 73 + 43,80 + 10,95 = fr. 386,90

Soins et sel fr. 219 + 10,95 = fr. 229,95

Frais généraux et risques fr. 44,29 + 66,44 = fr. 110,73

Total, fr. 1218,01

Recettes : fumier fr. 237,10 + poids mort fr. 855 + perte fr. 125,91 = fr. 1218,01

N° 8. Doit : $\frac{1}{3}$ de fr. 1225 = 408,35 + 400 + 408,35 + 300 + 408,30 + 200 + je redoie fr. 166,24 = fr. 2291,24.

Avoir : fr. 1225 + 513,19 + 15,62 + 120 + 35 + 85,75 + 52,50 + 19,95 + 2,10 + 23,63 + 3,50 + 36 + 75 + 84 = fr. 2291,24.

N° 9. Fr. 130,10 + 10,95 + 12 + 5,60 + 113,96 + 54 + 13,06 = fr. 339,67

Escompte 2 $\frac{1}{2}$ % = fr. 8,49

Comptant fr. 331,18

N° 10. Longueur des filières 89,6 m. sur 144 m/m² de surface = 101 kg. de fer à fr. 0,38 = 38,38 + 85,68 + 6,72 + 100,80 + 6,98 + 10 + 22,40 + 13,44 + 19,91 = fr. 304, 31.

Travail à forfait fr. 320,—

Montant du devis fr. 304,31

Bénéfice du serrurier fr. 15,69 = 5,15 % environ.

N° 11. 1. Charronnage fr. 70 + 147 + 6,51 + 19,53 = fr. 243,04

2. Forge fr. 70 + 16 + 21,28 + 54 + 180 + 17,06 + 30,72 = fr. 389,06

3. Peinture fr. 30 + 24 + 3 = fr. 57,—

4. Garniture fr. 36 + 27 + 1,50 + 15 = fr. 79,50

Prix de revient fr. 768,60

N° 12. Fr. 217,75 + 90,45 + 140,70 + 147,40 + 221,10 + 67
+ 80,40 = fr. 964,80

Frais généraux fr. 15 % = fr. 144,72

La plantation revient à fr. 1109,52

N° 13. 1. Immeubles, fr. 16385 + 4000 + 20646 + 21137,50 = fr. 62368,50

2. Meubles, fr. 680 + 890 + 1250 = fr. 2820,00

3. Outils, etc. fr. 300 + 250 + 450 + 145 + 50
+ 250 = fr. 1445,00

4. Denrées, etc. fr. 342 + 250 + 161,50 + 240 + 640
+ 270 + 450 = fr. 2353,50

5. Bétail, fr. 1000 + 900 + 380 + 800 + 850
+ 250 + 390 + 60 = fr. 4630,00

6. Argent, etc., fr. 389,15 + 200 + 1000 = fr. 1589,15

7. Dettes, fr. 15892,25 + 3918,12 = fr. 19810,37

Bilan : Actif, fr. 62368,50 + 2820 + 1445 + 2353,50 + 4630
+ 1589,15 = fr. 75206,15

Passif, dettes pour fr. 19810,37

Fortune nette fr. 55395,78

N° 14. *Doit*, caisse, fr. 281,50 + 215 + 215 + 120 + 187,50 + 215
+ 215 + 120 = fr. 1569,—

Avoir, fr. 2,70 + 195 + 12,60 + 10 + 12,50 + 151,32
+ 195 + 55 + 10,50 + 33,60 + 195 + 10 + 46,75 + 21,50
+ 400 + 195 + 10 + solde en caisse 12,53 = fr. 1569,—

Etat des biens :

Immeubles, fr. 20400,—

Titre, fr. 5000,—

Caisse d'épargne, fr. 400,—

En caisse, fr. 12,53

La fortune est de fr. 25812,53

Au 31 décembre précédent, elle était de fr. 25681,50

Elle a augmenté de fr. 131,03

N° 15. Maçonnerie, fr. 9,60 + 135,38 + 450 + 48 + 48 + 18
+ 80 + 60 + 15 + 180 = fr. 1043,98

Réduction 5 % = fr. 52,20

Reste fr. 991,78

Charpente, fr. 300 + 89,10 + 93 + 20 + 15 + 60 + 37,50
+ 72 = fr. 686,60

Réduction 4 % = fr. 27,46

Reste fr. 659,14

A payer pour maçonnerie fr. 991,78

A payer pour charpente fr. 659,14

Total, fr. 1650,92

Retenue de garantie 8 % fr. 132,07

Paiement à l'achèvement des travaux fr. 1518,85

(A suivre.)

J.-F. MOREROD.

LECTURE

Un grand homme : Lloyd George.

M. Lloyd George est le ministre anglais qui conduit la politique de son pays. Par son ardeur et son énergie, il a secoué la torpeur de ses compatriotes ; il a suscité l'effort admirable des soldats et des travailleurs anglais.

Voici le fragment d'un des nombreux discours par lesquels il fit comprendre aux ouvriers des usines anglaises que leur devoir était de travailler au delà même de leurs forces.

*John Bull*¹ a rajeuni. — Je vais vous dire ce qui se passe. Vous avez tous, n'est-ce pas, des amis qui se sont engagés ? Il y en a qui, avant la guerre, pâlis-saient, se voûtaient, devenaient mous, flasques, indolents, et qui n'étaient bons à rien ni à personne, pas même à eux. Six mois après leur engagement, vous les rencontrez ; plus de mollesse, plus d'indolence. Ils sont brunis par le soleil, tannés par le grand air. Leurs muscles sont solides, ils se tiennent droits, ils respirent l'énergie, ils ne sont plus les mêmes. Voilà ce qui est arrivé à John Bull. Il devenait mou, il devenait flasque, il prenait du ventre. Il était si indolent qu'il n'avancait plus qu'en se traînant. La guerre éclate, et le voilà transformé. Ses muscles n'ont jamais été si solides, il est énergique et vigoureux. Il frappe fort et il entend se frayer un chemin jusqu'à la victoire. John Bull est un jeune homme, et c'est la guerre qui l'a rajeuni.

Les travailleurs feront leur devoir. — Regardez l'affiche qui est sur ce mur et l'homme qu'elle représente. Il me plaît. Cela me fait plaisir de regarder ces obus, mais j'aime encore mieux l'expression de cet homme-là. Il a l'air de quelqu'un qui abattra de la besogne, et je vois ici deux mille hommes qui sont comme lui. Il y en a des millions dans le pays et au delà des mers, il y en a des millions qui attendent. Je sais que vous ne tromperez pas cette attente. Ce sont de braves, d'héroïques soldats. La part qui leur échoit, c'est la fatigue, les privations, le danger ; c'est, trop souvent, le sacrifice. Continuez, comme vous le faites aujourd'hui, à vous consacrer tout entiers à votre tâche, et leur sacrifice n'aura pas été vain.

L'enfance de M. Lloyd George. — Rien de plus humble que cette enfance de M. Lloyd George. Si, parvenu au sommet du pouvoir, il prêche avec une éloquence si persuasive, à une heure grave, la nécessité de l'économie, c'est qu'il a été habitué dès son jeune âge à savoir se priver. « A la maison, dit-il, nous faisons notre pain nous-mêmes. Nous mangions rarement de la viande fraîche et je me rappelle que le plus grand luxe des enfants était d'avoir, chaque dimanche, la moitié d'un œuf pour déjeuner. »

Il perdit son père à l'âge d'un an. Celui-ci laissait sa famille dans une situation matérielle des plus difficiles. Après avoir échoué dans l'enseignement, il avait pris une ferme. Il fallut, pour satisfaire aux exigences des créanciers, vendre les meubles. Le petit David Lloyd George et sa sœur Marie virent arriver les voisins qui venaient réclamer les objets qu'ils avaient achetés. Navrés du chagrin de leur mère, les deux enfants coururent chercher de grosses pierres dans le

¹ Surnom de l'homme du peuple anglais, comme on appelle *Jacques Bonhomme*, celui de France et *Michel* celui d'Allemagne.

jardin et les transportèrent devant la grille pour empêcher ces vilaines gens d'entrer.

Un oncle, qui était savetier de son état, vint chercher sa sœur et les enfants et les emmena chez lui, dans le petit village du pays de Galles où son métier le faisait vivre. Il n'y a qu'à entendre M. Lloyd George parler de cet oncle pour se pénétrer du sentiment de gratitude et de vénération que le premier ministre d'Angleterre éprouve à l'égard de l'homme modeste et bon qui l'a élevé.

« Mon oncle, dit-il, ne se maria pas, s'étant donné la tâche d'élever et d'instruire les enfants de sa sœur. Il considérait cette tâche comme un devoir suprême. Il y consacra son temps, son énergie et tout son argent. »

(D'après les *Lectures pour Tous*.)

Lloyd George et son maître.

M. David Lloyd George s'est rendu l'autre matin à Llanystumdwy, un humble village de la principauté de Galles, pour saluer deux portraits, dans une école primaire ; l'un de ces portraits était celui du défunt David Evans, en son vivant instituteur, qui donna au grand homme d'Etat les premiers rudiments d'instruction. Le chef du gouvernement britannique s'est trouvé pendant une heure entre les bancs de sa petite classe, devant le préau de ses jeux enfantins, et ce ne fut pas une heure perdue. En une improvisation attendrie, il proclama le savoir et la bonté de son vieux maître, en confessant les immenses bienfaits qu'il en avait reçus :

« C'est lui, dit-il, qui m'a révélé l'éloquence, découvert les prestiges de la parole. Le père Evans s'exprimait en grand orateur, avec pureté, avec noblesse, comme s'il eût eu la constante ambition de nous élever l'âme. Si je réussis parfois à rendre clairement des idées utiles, c'est certainement à son exemple que je le dois. Ce m'a été souvent une vive satisfaction dans le fond de mon cœur de revenir ici l'en remercier. Cet excellent homme ne m'a jamais perdu de vue.

» Il lisait mes plaidoyers en justice, mes discours devant les Communes et il m'en écrivait parfois son sentiment. Je me suis toujours efforcé de mériter son approbation. »

L'EXPÉRIMENTATION SCIENTIFIQUE A L'ÉCOLE PRIMAIRE

N^o 21. — Influence du courant électrique sur l'aimant.

Les galvanomètres.

Depuis la dernière expérience, l'aiguille aimantée construite en classe est restée suspendue à son fil, immobilisée dans la direction N.-S. magnétique.

Après avoir montré l'influence des aimants sur les aimants, il est indiqué de faire voir l'influence du courant électrique sur l'aiguille aimantée, et l'analogie du magnétisme et de l'électricité.

(Expériences d'Ørsted et d'Ampère.) — Pour cela procurez-vous 4 ou 5 m. de fil conducteur en cuivre (ou en fer) isolé, de faible diamètre. Il se trouvera certainement dans la classe des élèves possesseurs de bouts de fils de cuivre qui pourront être rejoints les uns aux autres, après avoir eu soin de dénuder les

extrémités. Il est aussi facile de trouver chez nos élèves 3 ou 4 piles de lampes de poche. Pour compléter le matériel munissez-vous d'un cadre d'ardoise scolaire. Enroulez le fil conducteur sur le pourtour extérieur du cadre, le long du bois (3 ou 4 tours de spires suffisent).

° Chaque pile a deux pôles figurés par deux lames de laiton ; l'une courte, pôle positif ; l'autre longue, pôle négatif. Reliez, au moyen d'un bout de fil de cuivre nu la lame + d'une pile à la lame — d'une deuxième pile, et ainsi de suite. Avant toute chose, il est nécessaire de se rendre compte au moyen d'une petite lampe électrique, si les piles sont chargées, car il est inutile d'introduire dans le circuit un élément épuisé. Il reste un pôle — libre au premier élément et un pôle + libre au dernier. Mettez en communication par un fil d'un mètre de long, le pôle + avec une extrémité du fil du cadre. Un dernier bout de fil conducteur fixé à l'autre extrémité du fil du cadre servira à donner le contact avec le pôle — libre de la série de piles.

Un élève saisira, à ce moment, le cadre, par un de ses petits côtés qu'il tiendra verticalement dans la direction N.-S. de la boussole, le plus près possible de celle-ci, de façon que l'aiguille aimantée puisse osciller librement dans le vide du cadre. Le cadre doit rester immobile. Le galvanomètre est prêt. Il servira à démontrer l'existence, la direction et l'intensité d'un courant électrique. Le maître va procéder à l'expérience d'Oersted. A cet effet, touchez, avec l'extrémité nue du fil pendant du galvanomètre, le pôle — libre de la pile. Aussitôt, l'aiguille aimantée s'écartera de sa position N.-S. et cherchera à se mettre en croix avec le plan du galvanomètre. Le courant électrique n'agit donc pas seulement dans le conducteur qu'il parcourt, il produit aussi un champ magnétique autour de ce fil. Il en ressort que le courant exerce une action à distance. (Oersted, phys. dan. 1777-1855. Ampère, phys. franç. 1775-1836.)

Si vous rompez le contact, l'aiguille reviendra à sa position primitive. Répétez l'expérience. Chaque fois l'aiguille tournera dans le même sens. Changez de pôles pour changer le sens du courant ; l'aiguille tournera dans l'autre sens.

Pour mesurer les courants électriques employés dans l'industrie, on se sert de galvanomètres dits *ampèremètres* pour le *débit* et de *voltmètres* pour la *tension*. Les ampèremètres sont pourvus de gros fils parce que le courant total y passe, tandis que les voltmètres ont des fils très fins parce qu'ils n'utilisent qu'une très petite partie du courant dérivé.

Dr PAUL JOMINI.

LE DESSIN A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Degré supérieur.

Croquis coté d'une table avec tiroir.

Après avoir pris quelques mesures et tracé la ligne de terre un peu au-dessous du milieu de la feuille, on commencera le croquis par l'élévation, c'est-à-dire la vue en avant, croquis qui ne présente aucune difficulté.

Le plan peut se faire de deux façons : 1^o par la vue de dessus, ou 2^o par la vue de dessous. La vue de dessus serait un simple rectangle avec indication éven-

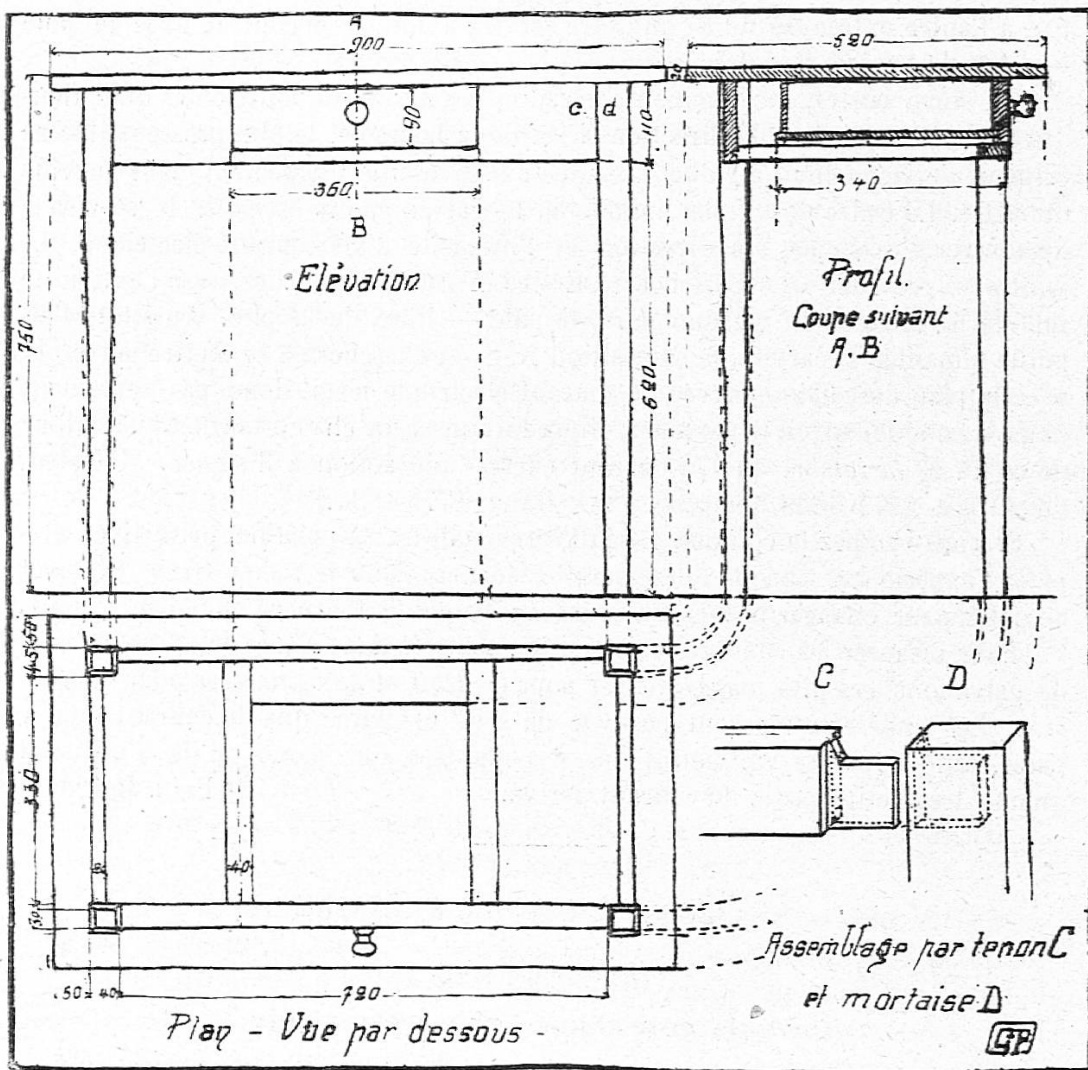
tuelle de quelques détails en ponctués (lignes cachées); mais la vue de dessous est certainement beaucoup plus intéressante et les élèves en comprendront assez facilement le tracé.

Le profil avec coupe suivant A. B. pourra se faire avec les élèves les plus avancés; autrement, on se contentera d'une simple vue par le bout.

L'assemblage d'une traverse avec le pied se fait par *tenon* et *mortaise*; le maître pourra en faire un croquis perspectif; voir C. D.

Les cotes sont indiquées en millimètres. On se rappellera qu'il faut établir les *grandes proportions* avant de détailler l'une des projections, et faire l'addition des cotes partielles pour voir si leur somme égale la cote totale.

G. PAYER.



ÉDITION J.-H. JEHEBER, GENÈVE

28, RUE DU MARCHÉ, 28

Le succès des livres de **MARDEN** est dû à ce qu'ils apprennent à l'homme à s'affranchir de tous les ennemis de son bonheur, de son ignorance, de ses défauts, ainsi qu'à échapper à l'esclavage du mal. Ils lui font découvrir les forces merveilleuses qui sont en lui et qui l'aident à s'élever au-dessus des soucis, de la crainte, de la tristesse, de tout ce qui le paralyse et l'affaiblit.

L'Attitude Victorieuse	Fr. 5 —	Relié	Fr. 6 50
Les Miracles de la Pensée	» 5 —	»	» 6 50
Le Corps et l'Esprit	» 3 50		
La Joie de vivre	» 5 —	»	» 6 50
L'Influence de l'Optimisme	» 2 50	»	» 3 50
Le Succès par la Volonté	» 5 —	»	» 6 50
L'Employé exceptionnel.	» 3 —	»	» 4 —

MAIER & CHAPUIS

Rue et Place
du Pont

LAUSANNE

MAISON SPÉCIALE

de

VETEMENTS

pour Messieurs et Enfants.

UNIFORMES Officiers

Toute la

CHEMISERIE

10

0/0

au comptant
aux instituteurs
de la S. P. V.



Assurance-maladie infantile

La Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile en cas de maladie, subventionnée par la Confédération et l'Etat de Vaud, est administrée par la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**.

Entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1917.

L'affiliation a lieu uniquement par l'intermédiaire des mutualités scolaires, sections de la Caisse.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, à Lausanne.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

Les machines à coudre

SINGER

constituent en tout temps un nouveau modèle,

Cadeau

à la fois utiles et agréables

Expositions universelles

<i>PARIS</i> 1878-1889-1900	<i>St-LOUIS</i> E.U.A. 1904	<i>MILAN</i> 1906	<i>BRUXELLES</i> 1910
	<i>TURIN</i> 1911	<i>PANAMA</i> 1915	

les plus hautes récompenses déjà obtenues.

Derniers perfectionnements.

Machines confiées à l'essai. Prix modérés. Grandes facilités de paiement.

COMPAGNIE SINGER

Casino-Théâtre LAUSANNE Casino-Théâtre

Direction pour la Suisse :

Rue Michel Roset, 2, GENÈVE

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, rue Centrale, 22.

Ch.-d.-Fonds, Place Neuve.

Delémont, r. de la Préfecture, 9.

Fribourg, rue de Lausanne, 64.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Martigny, maison Orsat frères.

Montreux, Grand'rue, 73

Neuchâtel, rue du Seyon.

Nyon, rue Neuve, 2.

Vevey, rue du Lac, 11.

Yverdon, vis-à-vis du Pont-Gleyre.

TOUT

ce qui a rapport
ou concerne la

MUSIQUE

les

Instruments et leurs Accessoires
en tous genres

HARMONIUMS

et

PIANOS droits et à
queue

 TRÈS GRAND CHOIX ET
POUR TOUTES LES BOURSES

chez

FŒTISCH FRÈRES
S. A.

à Lausanne, Vevey et Neuchâtel

LIBRAIRIE
THÉÂTRALE

Prix spéciaux pour
Instituteurs, Pensionnats
et Prof. de Musique.

LIBRAIRIE
MUSICALE

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LIV^{me} ANNÉE — N° 15.

LAUSANNE. — 13 avril 1918.



L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR · ET · ÉCOLE · RÉUNIS ·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces

JULES CORDEY

Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux N° II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : A. Roulier, instituteur, La Rippe.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Délémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr. ; Etranger, 7 fr. 50

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE



Décoration murale

L'affiche géographique „**SUISSE - LE SIMPLON**“ est envoyée gratuitement aux écoles contre envoi de 15 cent. pour frais d'expédition. — S'adresser au Bureau „*Pro Sempione*“, à **LAUSANNE** (Place St-François).

A la même adresse, pour l'enseignement intuitif: Album *Souvenir du percement du Simplon* (fr. 2.50), contre envoi de 15 centimes. P 11199 L

Le Mouvement Féministe

Journal suffragiste, social, et littéraire de la Suisse romande

Abonnement : 2 fr. 50

Le numéro : 20 centimes.

Rédaction et Administration : Mlle Emilie GOURD, Pregny-Genève.

Sommaire du numéro du 10 avril : L'idée marche. — Une délégation suffragiste au Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel : E. P. — Conférence de femmes pour la Concorde internationale : E. Gd. — Les femmes et la chose publique : 1. chronique parlementaire fédérale : Marg. Gobat ; 2. chronique parlementaire genevoise : E. Gd. — De ci, de là... — Une belle vie : Mlle Elisabeth de Stutz : C. G. — Le féminisme suisse, il y a 50 ans : Mme Marie Goegg et ses collaboratrices : E. Gd. — Notre bibliothèque : A travers les Sociétés féministes et féminines.

Vêtements confectionnés

et sur mesure

POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 35, Lausanne

Draperies, Nouveautés pour Robes.
Trousseaux complets.

Articles pour Blouses. — Costumes. — Tapis. — Rideaux.
Escompte 10 0/0 au comptant.

Vaud -- Cours de gymnastique

Un cours normal de gymnastique de 3 semaines pour l'enseignement aux garçons des 1^{er}, 2^{me} et 3^{me} degrés (7 à 16 ans) aura lieu à Lausanne du 15 juillet au 3 août, par ordre du Département militaire fédéral. Directeurs : MM. G. Reisser, inspecteur de gymnastique à Lausanne, et Ch. Bornand, maître de gymnastique à Genève.

Peuvent y participer les instituteurs et les maîtres spéciaux de gymnastique, ainsi que les candidats au brevet de gymnastique qui pourront fournir les preuves de leur préparation antérieure et de leurs aptitudes.

Le programme d'enseignement est basé sur le manuel fédéral de gymnastique.

Le Département militaire suisse accordera aux participants une subvention s'élevant à 3 fr. par jour, 2 fr. par nuit, plus les frais de déplacement (3^{me} classe).

Le Département de l'Instruction publique du canton de Vaud accordera de son côté aux participants vaudois un subside qui sera fixé ultérieurement.

Les demandes d'inscription doivent être adressées *avant le 10 juin* à M. Aug. Frei, président de la Société suisse des maîtres de gymnastique, à Bâle. Les membres du personnel enseignant vaudois qui désirent suivre le cours doivent en outre faire parvenir *leur demande de subside au Département de l'Instruction publique dans le même délai.*

Dans sa séance du 2 avril 1918, le Conseil d'Etat a nommé Mlle Germaine Friderici, en qualité de maîtresse de travaux à l'aiguille, à l'école supérieure de Morges, à titre provisoire.

Le poste d'

INSTITUTRICE-INTERNE

d'une Colonie de vacances qui se fondera cet été dans la Commune de Lausanne est au concours jusqu'au 20 avril. L'Etablissement, ouvert toute l'année, offre situation avantageuse à personne sérieuse et dévouée. — S'adresser à M. **Rochat-Bujard**, directeur, à Bévaix, en indiquant références, âge et prétentions.

Diplôme intercantonal

pour l'enseignement du français en pays de langue étrangère

La session d'examens de 1918 aura lieu à Neuchâtel. Les examens oraux sont fixés aux 10 et 11 mai ; les examens écrits aux 28 et 29 juin. — S'adresser pour renseignements et inscriptions, *avant le 25 avril*, au président de la Commission, M. J. PARIS, directeur des Ecoles secondaires de Neuchâtel, ou au secrétaire, M. H. Besançon, chef de service au Département de l'Instruction publique, à Lausanne.
P 31347 L

PHOTOGRAPHIE LAUSANNE
14 Rue Haldimand
ASCENSEUR CH LES MESSAZ TÉLÉPHONE

PORTRAITS DE TOUS FORMATS
SPÉCIALITÉ DE POSES D'ENFANTS
DE GROUPES DE FAMILLES ET DE SOCIÉTÉS
—Reproduction d'anciennes photographies.

AGRANDISSEMENTS MINIATURE, etc.
Ouvert tous les jours et les dimanches.
Maison de confiance fondée en 1890. Médaille d'argent Berne 1914.

LIBRAIRIE PAYOT & C^E, LAUSANNE

RENTÉE DES CLASSES

Ouvrages scolaires.

A l'occasion de la rentrée prochaine des classes, nous nous permettons d'attirer l'attention du corps enseignant sur l'ensemble de nos ouvrages scolaires pour l'édition et la réédition desquels nous apportons tous nos soins.

Ces ouvrages, presque tous adoptés ou recommandés par les Départements d'Instruction publique des cantons romands, sont dus aux plus compétents et savants professeurs de nos Etablissements d'instruction secondaire ou supérieure. Ils ont par là ce grand mérite d'avoir été soumis à une *expérimentation* directe par leurs auteurs mêmes. De là leur caractère pratique, leur clarté et leur allure concrète, nette et précise.

Un autre point sur lequel nous prenons la liberté d'attirer l'attention des Maîtres et Professeurs est le caractère nettement *national* de ces publications. Ecrits par des professeurs suisses pour des enfants suisses, ces ouvrages d'enseignement sont de chez nous et méritent à tous égards d'être employés chez nous.